



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°35-2024

SEANCE DU : 25 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 12/06/2024

Affichée le : 17/06/2024

Transmis le : 17/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie-GUIMIOT	Romain PREVALET
				Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Sylvie GUIMIOT pouvoir à Hervé WEIFFENBACH

Romain PREVALET pouvoir à Patrick RAOULT

Françoise GODENNE pouvoir à Patricia GOASDOUE

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Sébastien SCHILLINGER, Michel WATIER**Secrétaire de séance :** Thierry CHAUMERLIAC

Création d'une commission d'appel d'offres et élection des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L 2121-21,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune d'au moins 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres est composée par le maire, président, et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire ; toutefois, en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

- Monsieur Thierry CHAUMERLIAC
- Monsieur Pierre BEMELS
- Madame Françoise GODENNE
- Madame Patricia GOASDOUE
- Monsieur Michel WATIER

Sont candidats au poste de suppléant :

- Madame Martine TISSU
- Monsieur Patrick RAOULT
- Monsieur Hervé WEIFFENBACH
- Madame Aïcha FOURCOIX
- Madame Sylvie GUIMIOT

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 095-219505047-20240626-2606202435-DE

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Crée la commission d'appel d'offres,
- Désigne en tant que :
Présidente : Madame Céline CAUDRON, Maire,
Cinq membres titulaires :

- Monsieur Thierry CHAUMERLIAC
- Monsieur Pierre BEMELS
- Madame Françoise GODENNE
- Madame Patricia GOASDOUE
- Monsieur Michel WATIER

Cinq membres suppléants :

- Madame Martine TISSU
- Monsieur Patrick RAOULT
- Monsieur Hervé WEIFFENBACH
- Madame Aïcha FOURCOIX
- Madame Sylvie GUIMIOT

Pour extrait certifié conforme, le 26 juin 2024

Le Maire,
Céline CAUDRON

